



147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

Rueil-Malmaison, le 26 février 2025

SCP FRICAUDET LARROUMET SALOMONI

22 rue Pasteur

92 300 LEVALLOIS-PERRET

À l'attention de **AVOVENTES**

Référence : F25026716
Dossier : 25U003

BORDEREAU D'ENVOI

	Document joint	Reste à vous faire parvenir
Certificat d'urbanisme d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de zonage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'alignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de numérotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-péril, hygiène,...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de carrières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat "parasitaire"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait cadastral "modèle 1"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans de situation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans parcellaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Note d'honoraires n° F25026716	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 00072 APE : 7112A n° TVA : F R 52 3811 28016



GÉOMÈTRE-EXPERT
CÉLIE CLER-VACONNÉ & LAURENTE



NOTE D'INFORMATIONS

Avertissement : Le présent document constitue une simple information et ne saurait créer de droits acquis aux éléments qu'il mentionne.

Bien
Référence(s) cadastrale(s) : L0015
Superficie : 340 m²

Numérotage

Bien affecté du ou des numéros suivants : **7 sur RUE DE L'EGLISE**

Alignement

Le bien est-il concerné par un plan d'alignement d'une voie communale ? **Non**

Référence du plan d'alignement :

Bien non situé en bordure d'une voie départementale ().

Si le bien est concerné, demande sur l'alignement à formuler suivant une procédure dématérialisée auprès des services du Département des Hauts-de-Seine en utilisant l'adresse électronique suivante : domainepublicsud@hauts-de-seine.fr

Emplacements réservés

Le bien est-il compris dans un emplacement réservé ? **Non**

Référence de l'emplacement réservé :

Droits de préemption

Le bien est-il compris dans un périmètre de droit de préemption urbain simple ? **Oui**

Le bien est-il compris dans un périmètre de droit de préemption urbain renforcé ? **Non**

Le bien est-il compris dans le périmètre d'un droit de préemption applicable aux cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux ? **Oui**

Le bien est-il compris dans une zone d'aménagement différé, le périmètre provisoire d'une ZAD ou dans une zone de préemption « espaces naturels sensibles » ? **Non**

Péril et salubrité

Le bien fait-il l'objet d'un arrêté de mise en sécurité, d'une déclaration d'insalubrité ou d'une interdiction d'habiter ? **Non**

Référence de l'acte :

Plomb

Le bien est-il situé dans une zone à risque d'exposition au plomb ? **Oui**

Référence de l'acte : **Arrêté préfectoral n° SE/2000/20 du 16 mai 2000**

Termites

Le bien est-il situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être ? **Oui**

Référence de l'acte : **Arrêté préfectoral DDE SH/SIHD n° 2004/355 du 22 décembre 2004**

Le bien a-t-il fait l'objet de la déclaration prévue par l'article 2 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 ? **Non**

Référence de la déclaration :

Le bien est-il compris dans un secteur défini par le conseil municipal en application de l'article L.133.1 du Code de la Construction et de l'Habitation ? **Non**

Référence de la délibération :

Règles d'urbanisme applicables

Les dispositions d'urbanisme applicables résultent du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 juin 2011, mis en compatibilité par décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014, modifié le 15 décembre 2015, mis à jour successivement le 19 avril 2019 et le 29 août 2019, puis modifié le 31 mars 2021 et mis à jour successivement les 17 mars et 1^{er} juin 2022

Zone : **UAa**

Servitudes d'utilité publique applicables au bien autres que l'alignement et les périmètres de risques de mouvements de terrains (anciennes carrières)

Bien situé dans le périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit

Bien situé dans une zone de protection radioélectrique

Bien situé dans une zone de dégagement radioélectrique

Etat des risques naturels et des risques technologiques majeurs suivant fiche synthétique ci-jointe extraite du dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-107 du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/083 du 7 février 2006

Bien non situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

Bien non situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers

La commune est située dans une zone de sismicité très faible

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse internet suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr>

Informations complémentaires éventuelles :

Bien situé dans la zone de protection du patrimoine archéologique définie par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France du 1^{er} Décembre 2004

Bien situé dans une zone d'aléa fort de retrait-gonflement des sols argileux

Une décision de sursis à statuer serait opposable lors du dépôt ultérieur d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou d'une déclaration préalable sur ce terrain concernant des constructions, installations ou opérations de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU intercommunal en cours d'élaboration par Grand Paris Seine Ouest.

Absence d'arrêté préfectoral délimitant des zones de présence d'un risque de mэрule.

Les informations relatives aux installations classées sont à solliciter auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine - Direction de la Réglementation et de l'Environnement - bureau de l'environnement et des installations classées - 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie 92013 NANTERRE Cedex (pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr).

L'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant prévue par l'article L. 111-6-1-1 du Code de la construction et de l'habitation n'a pas été instituée sur le territoire de Vanves.

La commune n'a pas mis en œuvre le contrôle de la gestion des droits à construire résiduels en cas de division de terrains bâtis, en application de l'ancien article L. 123-1-1 ou de l'ancien article L. 123-1-11 du Code de l'Urbanisme. Une telle gestion de la constructibilité résiduelle n'est d'ailleurs plus possible ni opposable.

Le contrôle de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement n'est pas obligatoire dans le cas de la mutation d'un bien sur Vanves.



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 14/01/2025	<input checked="" type="checkbox"/> Renseignement fournis selon le plan joint.	Références : 1200810 19-54																										
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">9</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">7</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td></tr> <tr><td colspan="5" style="text-align: center; font-size: 8px;">Code postal</td></tr> </table>	9	2	1	7	0	Code postal					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;"> </td><td style="width: 20px; text-align: center;"> </td><td style="width: 20px; text-align: center;"> </td><td style="width: 20px; text-align: center;">L</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center; font-size: 8px;">Sect. Cadast.</td></tr> </table>				L	Sect. Cadast.				<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">5</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center; font-size: 8px;">Parcelle</td></tr> </table>	0	0	1	5	Parcelle			
9	2	1	7	0																								
Code postal																												
			L																									
Sect. Cadast.																												
0	0	1	5																									
Parcelle																												
Adresse : 7 RUE DE L'ÉGLISE 92170 VANVES	Votre référence : 25U003																											
Adresse complémentaire : _____																												
Parcelles complémentaires : _____																												

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement.

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) (1)

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgif.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 14/01/2025

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS

SF2516631906

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 092				Commune : 075				VANVES		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
L	0015			7 RUE DE L EGLISE	0ha03a40ca					
L	0015	001	7	1/1000						
L	0015	001	53	91/1000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



VANVES

7 rue de l'Eglise



PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/4.000^{ème}



Référence cadastrale : Section L, parcelle n°15

Contenance cadastrale : 340 m²

Propriétaire **AVOVENTES**

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 25U003

■ **BUREAU PRINCIPAL**

7 rue de l'Eglise
92730 Vanves
M : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
www.avoves.com

■ **BUREAU SECONDAIRE**

167 avenue Paul Doumer
92100 Bois-Malain
M : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 57 06 79
exp@avoves.com

■ **BUREAU SECONDAIRE**

113 avenue du Maréchal de Lattre
92000 Nanterre
M : 01 47 21 13 42
Fax : 01 47 27 05 27
exp@avoves.com

SARL au capital de 150 000 €
immatriculée au Centre des Géomètres-Experts
sous le n° 1997810400
SIRET : 481 132116 000 21
Code APE : NAF : 2122A
N° TVA : FR 52 481132116



